

1. Intitulé du certificat

Ervaringsbewijs : autobuschauffeur (m/v)

dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

Certificate of professional competence: bus driver (m/f) (EN)

Titre de compétence professionnelle: chauffeur d'autobus (h/f) (FR)

Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Description des compétences acquises

La norme a été développée et approuvée par les partenaires sociaux sectoriels.

Le titulaire du titre de compétence professionnelle sait:

conduire de façon défensive:

- adapter la vitesse de l'autobus aux conditions climatiques ;
- adapter la vitesse de l'autobus aux conditions routières ;
- adapter la vitesse de l'autobus aux conditions de circulation ;
- réagir en 1 seconde à la présence d'usagers de la route vulnérables en adaptant la vitesse du véhicule ;
- réagir en 1 seconde à toutes les fautes et/ou actions des autres usagers de la route de manière à éviter des collisions avec d'autres usagers de la route ;
- rester dans la zone verte en ce qui concerne le régime (rpm).

exécuter le trajet:

- respecter le code de la route ;
- respecter les horaires indiqués ;
- utiliser le tachygraphe ;
- faire monter et descendre les voyageurs aux haltes prédéterminées ;
- s'arrêter dans un endroit sûr pour que les passagers puissent descendre en toute sécurité si la halte prédéterminée n'est pas accessible ;
- respecter l'occupation maximale du bus.

contrôler l'autobus:

- contrôler l'allumage du tableau de bord ;
- contrôler le fluide de refroidissement ;
- contrôler le niveau d'huile ;
- contrôler la pression des pneus ;
- vérifier si le bus a subi des dégâts visibles en faisant le tour intérieur et extérieur du bus ;
- faire rapport des éléments défectueux du bus au responsable.

agir en cas de panne et d'accident:

- compléter un Constat européen d'accident en indiquant la nature et la gravité de l'accident ;
- informer, si nécessaire, le problème à l'autorité compétente ;
- se limiter à l'essentiel en informant l'employeur/ le donneur d'ordre du problème ;
- délimiter une zone de sécurité de manière à ce que les voyageurs puissent se rassembler à un endroit sûr ;

Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément au certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.europa.eu>

© Communautés européennes 2002

- assurer la signalisation du véhicule de manière à signaler aux autres usagers de la route que le véhicule se trouve dans une situation problématique.

comment se comporter à l'égard des voyageurs:

- regarder le voyageur dans les yeux lorsque celui-ci lui adresse la parole ;
- répondre aux salutations avec une salutation ou un signe de tête ;
- parler clairement au voyageur ;
- adapter le langage verbal et non verbal au voyageur ;
- s'arrêter et part d'une manière calme ;
- adapter la température intérieure de l'autobus aux conditions climatiques.

comment gérer le stress:

- calmer les esprits dans une situation conflictuelle ;
- donner priorité au confort des voyageurs ;
- rester courtois dans son comportement verbal et non verbal à l'égard des autres usagers de la route ;
- rester courtois dans son comportement verbal et non verbal à l'égard des voyageurs ;
- respecter la réglementation prescrite dans des situations problématiques.

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles pour le détenteur du certificat

Le détenteur du titre de compétence professionnelle sait travailler dans le secteur du transport collectif rémunéré de personnes.

5. Base officielle du certificat

| | |
|--|--|
| <p>Nom et statut de l'organisme certificateur</p> <p><i>Centre de test agréé par l'autorité flamande</i></p> | <p>Nom et statut juridique de l'autorité régionale responsable de l'accréditation/de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministère flamand de l'Emploi et de l'Economie Sociale <i>Boulevard Roi Albert II 35 boîte 21 1030 Bruxelles</i></p> |
| <p>Niveau (national ou international) du certificat</p> <p><i>Niveau flamand VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)</i></p> | <p>Système de notation / conditions d'octroi</p> <p><i>Toutes les compétences telles que décrites sous point 3 doivent être prouvées.</i></p> |
| <p>Réglementation internationale ou européenne</p> | |
| <p>Base légale</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Arrêté du Gouvernement flamand du 23 septembre 2005 portant exécution du décret du 30 avril 2004 concernant l'acquisition d'un titre de compétence professionnelle</i> • <i>Arrêté ministériel du 15 février 2006 fixant la norme pour le titre de compétence professionnelle de chauffeur d'autobus</i> | |

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

| Description du parcours suivi | Part du volume total de l'enseignement / formation (%) | Durée (heures/semaines/mois/années) |
|--|--|-------------------------------------|
| Validation des acquis de l'expérience | 100 | Max. 4 heures |
| Durée totale de l'évaluation menant au certificat | | Max. 4 heures |

Exigence légales :

- *Permis de conduire D*
- *Attestation de qualification professionnelle pour les jeunes âgés de 18 à 21 ans*

Information complémentaire :

L'évaluation a été développée selon la norme de chauffeur d'autobus, telle qu'établie et approuvée par les représentants des salariés et les représentants des employeurs du secteur. L'évaluation consiste de l'évaluation facultative d'un portfolio et de l'évaluation proprement dite par 2 évaluateurs selon la norme de chauffeur d'autobus.

Pour plus d'informations :

www.ervaringsbewijs.be

Répertoire flamand des suppléments au certificat Europass :

Vous pouvez télécharger les suppléments au certificat Europass flamand dans différentes langues et trouver aussi une description des systèmes nationaux et régionaux pour les qualifications sur:

www.europass-vlaanderen.be/cs